

# VILLE DE RIORGES

N° 2\_4

OBJET :

## FINANCES

### GESTION BUDGETAIRE 2017

### COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL DE LA COMMUNE

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILLIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Eric MICHAUD
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Pierre BARNET	Alain ASTIER
Isabelle BERTHELOT	Véronique MOUILLER
Blandine LATHUILLIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-2\_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2017  
COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL DE LA COMMUNE  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

"Selon l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire. La comptabilité M14 prévoit l'affectation du résultat par le conseil municipal. Celle-ci porte sur le seul résultat de la section de Fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'Investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. L'affectation de l'excédent de fonctionnement concerne l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminué des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de la section de Fonctionnement qui donne lieu à affectation."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ◇ après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017 ;
- ◇ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice ;
- ◇ constatant que le compte administratif présente :
  - un excédent de fonctionnement de **2 751 443,14 €**.

décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - <b>pour mémoire</b>	287 022,54 €
Virement à la section d'investissement - <b>pour mémoire</b>	2 514 416,50 €
<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>2 751 443,14 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> * à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement	2 408 124,07€
<b>Solde disponible</b> affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	343 319,07 €

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 31 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-2\_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2018

Affichage : 25/05/2018

